Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 081-200066124-20260925-370_2026DP-AR

# DÉCISION DU PRÉSIDENT N°370_2026DP

Marchés relatifs au projet de transfert et travaux de reconfiguration de modulaires, de l'école de Sainte-Cécile d'Avès (Gaillac) à l'école Henri Descamp et au Centre de ressources de Técou

**Le Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,**

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs à la passation de marché sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 60 000 euros hors taxes pour les marchés de fournitures ou de services et dans le souci de choisir une offre pertinente, d'assurer une bonne utilisation des deniers publics et d'éviter de contacter systématiquement avec un même opérateur économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Président notamment le quatrième alinéa des délégations au Président,

Considérant la nécessité de déplacer deux classes modulaires vers des sites en demande d'espaces temporaires, à savoir l'école Henri Descamp située sur la commune de Senouillac pour déplacement d'activité pour cause de travaux et le Centre de ressources situé à Técou pour un besoin d'espace de salle de réunion,

Considérant la nécessité d'allotir ledit marché en 3 lots :
Lot 1 : Déplacement et reconfiguration des modulaires sur les deux sites d'arrivée
Lot 2 : Travaux VRD au Centre de ressources de Técou
Lot 3 : Travaux d'électricité pour la globalité de l'opération
Considérant la mise en concurrence effectuée du 27 août 2026 au 8 septembre 2026 pour les trois lots auprès de trois entreprises différentes pour chacun des lots,

## DÉCIDE

**Article 1er**

Les marchés relatifs au « Transfert et travaux de reconfiguration de modulaires de l'école de Sainte-Cécile d'Avès (GAILLAC) à l'école Henri Descamp et au centre de ressources de Técou » sont attribués comme suit :

- Lot n°1 - Déplacement et reconfiguration des modulaires sur les deux sites d'arrivée
MODUL'ERE
911 Route de Fronton
31620 BOULOC
Pour un montant global de 23.925,59 € TTC

- Lot n°2 - Travaux VRD au Centre de ressources de Técou
BOURDARIOS
Z.I. LES PORTS
82800 NEGREPELISSE
Pour un montant global de 10.359,22 € TTC

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 081-200066124-20260925-370_2026DP-AR

- Lot n°3 – Travaux d'électricité pour la globalité de l'opération
ELEC EASY
3 CHEMIN DU REMPART
81600 MONTANS
Pour un montant global de 3.638,80 € TTC

**Article 2**

La Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Président de la Communauté d'agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Técou, le 25 SEP. 2026

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

Le Président,
Christophe GOURMANEL

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 25 SEP. 2026

Et publication - mise en ligne le 25 SEP. 2026 et/ou notification le